

Provisoire

12 juillet 2013

Original: français

---

## Conseil économique et social

Session de fond de 2013

Débat consacré aux questions de coordination

Compte rendu analytique provisoire de la 27<sup>e</sup> séance

Tenue au Palais des Nations, à Genève, le mardi 9 juillet 2013, à 15 heures

Président(e): M. Osman (Vice-Président) ..... (Soudan)

## Sommaire

Application et suivi des textes issus des grands conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies: suivi de la Conférence internationale sur le financement du développement (*suite*)

*Table ronde sur le thème du «Financement du développement durable»*

---

Les rectifications au présent compte rendu doivent être rédigées dans l'une des langues de travail. Elles doivent être présentées dans un mémorandum et être également incorporées à un exemplaire du compte rendu. Il convient de les adresser, *une semaine au plus tard à compter de la date du présent document*, au Groupe d'édition, bureau E.4108, Palais des Nations, Genève.

*La séance est ouverte à 15 h 10.*

**Application et suivi des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies: suivi de la Conférence internationale sur le financement du développement (suite)**

*Table ronde sur le thème du «Financement du développement durable»*

**Le Président** dit que le débat est l'occasion de poursuivre le dialogue sur le financement du développement durable et d'examiner de nouvelles options pour une stratégie cohérente de financement. Le débat doit alimenter les travaux préparatoires du sixième Dialogue de haut niveau sur le financement du développement. Comme point de départ utile, le Président rappelle les principaux éléments de la réunion de haut niveau sur le financement du développement à laquelle le Conseil a participé en avril 2013 avec les institutions de Bretton Woods, l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED): nécessité d'une conception intégrée du financement du développement durable comme suite à la Conférence de Rio+20, qui s'appuie sur le Consensus de Monterrey, la Déclaration de Doha sur le financement du développement et le Plan de mise en œuvre de Johannesburg; nécessité de respecter les engagements internationaux, notamment ceux concernant l'aide publique au développement (APD); compte tenu de l'importance des besoins de financement en matière de développement durable, nécessité de mobiliser toutes les sources de financement, y compris les ressources nationales et les flux privés; nécessité de renforcer la contribution de l'investissement étranger direct (IED) et des transferts de technologie à la promotion d'une croissance équitable et verte.

Le Président invite M<sup>me</sup> Akhtar, Sous-Secrétaire générale chargée du développement économique au Département des affaires économiques et sociales de l'ONU, à animer le débat.

**M<sup>me</sup> Akhtar** (Animatrice) dit que les quatre thèmes principaux du débat sont l'investissement à long terme, notamment dans les secteurs où le risque est difficile à mesurer, comme les infrastructures, les projets à faible émission de carbone, l'innovation ou les financements innovants; le financement des PME; le financement concernant l'indivis mondial et la nécessité de mieux intégrer celui-ci dans le cadre général du financement du développement; les besoins de financement des secteurs sociaux. Elle invite les participants à débattre notamment des questions suivantes: quels seraient les mécanismes les plus efficaces pour tirer parti de l'épargne mondiale afin de répondre aux besoins actuels et futurs en matière de développement durable; comment promouvoir les investissements du secteur privé; comment renforcer l'intégration du financement lié au climat dans le cadre plus général du financement du développement; comment élaborer une stratégie cohérente en matière de financement du développement? Cette dernière question est l'une des priorités du Comité intergouvernemental chargé d'étudier une stratégie efficace de financement du développement durable, institué récemment en application du document final de la Conférence de Rio+20 et qui tiendra sa première réunion en août 2013, à laquelle le Département des affaires économiques et sociales de l'ONU doit présenter une contribution analytique.

**M. Draganov** (CNUCED) dit que la pleine réalisation des objectifs du Millénaire et des objectifs de développement supplémentaires qui seront adoptés pour l'après-2015 nécessitera à l'évidence un financement supplémentaire important. Il faudra dans le même temps soutenir la transition de l'économie mondiale vers des modes écologiquement plus viables de production et de consommation. Pour les pays en développement, les besoins liés à l'atténuation des changements climatiques et à l'adaptation à ces changements sont estimés à 100 milliards de dollars des États-Unis par an, au minimum, d'ici à 2020. L'APD

a diminué en 2012 pour la deuxième année de suite, et devrait encore diminuer au cours des deux prochaines années. Cette tendance s'explique principalement par la baisse de la contribution des pays européens après la crise. Les ressources publiques ne suffiront sans doute pas à répondre aux besoins de financement pour le développement durable, et les sources privées devront donc assumer une partie significative de la charge.

L'abondance actuelle des liquidités et de certains flux de capitaux coexiste avec une pénurie de financement. Les entreprises, en particulier les petites et moyennes entreprises (PME), n'ont pas accès aux capitaux dont elles ont besoin. Bon nombre d'entreprises de pays en développement peinent à trouver des financements pour des projets viables. Le secteur financier doit donc être incité à mieux répondre aux besoins de l'économie réelle. Les banques centrales pourraient jouer un rôle plus direct dans l'allocation du crédit. Certains pays européens avaient ainsi adopté pendant la période d'après guerre des mesures visant à limiter le financement par le crédit de la consommation, des importations et de l'accumulation de stocks, au profit de secteurs prioritaires. Les banques centrales de certains pays développés proposent maintenant aux banques des conditions à faible coût sur de longues périodes sous réserve des résultats obtenus concernant, notamment, les prêts aux PME.

Les banques de développement connaissent un regain d'intérêt. Environ 40 % ont été créées entre 1990 et 2011, notamment dans des pays en développement et des pays émergents. Pendant la crise récente, elles ont joué un rôle anticyclique important, augmentant leurs portefeuilles de prêts au moment où les banques privées réduisaient les leurs. Des sources publiques de financement plus petites, spécialisées notamment dans la recherche-développement, ont aussi un rôle important à jouer dans le processus de développement durable et son financement. La fiscalité est un autre aspect central de ce financement. Utilisées à des fins productives et socialement utiles, les ressources se trouvant dans les centres financiers extraterritoriaux auraient un impact important. En même temps, les pays réduiraient leur dépendance à l'égard des flux de capitaux internationaux et seraient moins exposés à leurs éventuels effets macroéconomiques négatifs.

**M. Scheper** (Banque européenne pour la reconstruction et le développement – BERD) dit que la Banque est une institution financière internationale centrée sur l'appui au secteur privé. Son rôle a été particulièrement important au lendemain de la crise économique et financière mondiale quand les capitaux ont fui certains pays de sa région opérationnelle. L'appui dispensé au secteur privé concerne l'ensemble de la structure financière des entreprises, c'est-à-dire que la BERD ne propose pas seulement des prêts mais aussi un financement en fonds propres. Elle gère aussi des activités d'assistance technique, centrées notamment sur les énergies durables et l'atténuation des changements climatiques. La Banque tient compte dans sa politique de critères comme les politiques d'environnement, l'intégration sociale, la gouvernance et la lutte contre la corruption. Actuellement, le montant des prêts au secteur privé atteint 20 milliards d'euros et celui du financement en fonds propres 10 milliards d'euros. Le montant cumulatif de l'appui au secteur privé depuis la création de la Banque atteint 100 milliards de dollars sur ses ressources propres et 200 milliards de dollars si l'on tient compte des flux externes mobilisés par son intermédiaire. Les investissements servent pour un tiers à financer les PME et aider les banques locales à soutenir ces entreprises; un tiers sont consacrés aux infrastructures (énergie, transports, ressources naturelles, municipalités); et un tiers vont aux entreprises industrielles, agricoles ou technologiques. La rentabilité des investissements a été importante depuis la création de la Banque, sa capitalisation passant de 5 à 15 milliards d'euros. La Banque prépare actuellement une initiative de partenariat d'investissement institutionnel pour mobiliser les ressources des fonds souverains et des grands fonds de pension, qui ont très peu investi jusqu'à présent dans sa région opérationnelle. Le quatrième objectif de ce type de partenariat est d'offrir aux institutions

qui y prennent part la possibilité de faire des investissements à long terme dans des pays et des régions où elles ne sont pas présentes. Ces institutions obtiennent un rendement financier garanti sur leurs investissements, tandis que les autres parties prenantes bénéficient des effets positifs desdits investissements. Enfin, et c'est là un avantage non négligeable, les frais liés à ces investissements sont très inférieurs aux frais prélevés par les institutions financières privées, la BERD ne mobilisant pas des capitaux dans un but lucratif, mais pour montrer qu'investir dans le développement, et dans le respect des normes relatives à l'environnement, à la protection sociale et à la gestion des entreprises, peut être rentable.

**M. Bertuch-Samuels** (FMI) dit qu'en raison de la récession mondiale et des contraintes budgétaires qui pèsent sur la plupart des pays, il serait irréaliste de s'attendre à ce que les engagements pris en matière d'APD soient honorés dans un avenir proche. Or le total des sommes consacrées à l'APD ne représente que la moitié de celles consacrées par les pays en développement aux subventions agricoles. Le problème qui se pose n'est donc pas celui du manque de capitaux, mais celui des priorités qui sont fixées et des arbitrages et choix politiques qui sont opérés. L'APD a besoin d'être mieux défendue, et l'ONU et le Conseil pourraient jouer un rôle important à cet égard. La question de la mobilisation des ressources intérieures revêt une importance vitale si l'on songe que, par exemple, les pays à faible revenu devraient augmenter leur ratio impôts/produit intérieur brut (PIB) d'environ 4 % pour réduire la pauvreté et améliorer leurs infrastructures conformément aux objectifs du Millénaire pour le développement. La mobilisation des ressources intérieures pose de grandes difficultés à de nombreux pays où le secteur structuré est prépondérant et peut représenter jusqu'à 60 % du PIB. Quatre grands défis se posent en la matière. Le premier est le renforcement des systèmes d'administration des recettes publiques et la lutte contre la corruption. Le deuxième concerne la taxe sur la valeur ajoutée, qui, si elle est une source de recettes importante, pourrait, dans bien des cas, être renforcée, notamment en revoyant le système des exemptions et des taux préférentiels. Le troisième défi qui se pose est celui des moyens de conserver les recettes tirées de l'impôt sur les bénéfices des entreprises, lequel représente une part très importante des recettes publiques dans les pays à faible revenu. En effet, les politiques agressives d'optimisation fiscale adoptées par les entreprises multinationales, la concurrence fiscale entre pays ainsi que la fraude et l'évasion fiscales concourent à diminuer les recettes de nombreux pays. Il importe de renforcer la coopération internationale en la matière afin de faire en sorte que les recettes fiscales potentielles provenant des entreprises n'échappent pas aux pays dans lesquels celles-ci mènent leurs activités. Le quatrième défi qui se pose est le fait que dans de nombreux pays, les recettes tirées de l'exploitation de ressources naturelles telles que le pétrole, le gaz naturel, les minerais et les métaux représentent de 20 à 50 % de leur PIB; il importe d'aider ces pays à mieux gérer cette richesse ainsi que les revenus qui en découlent. Enfin, M. Bertuch-Samuels souligne, s'agissant des moyens de tirer parti de l'épargne mondiale, dont le volume est très important, que si les flux de capitaux vers les pays émergents ont considérablement augmenté, cette tendance ne profite qu'à un nombre restreint de pays, les investisseurs fuyant les pays à faible revenu, et davantage encore les pays les moins avancés. Il convient de favoriser la mise sur pied de projets solides, susceptibles de bénéficier d'un financement, afin d'attirer les investisseurs, en particulier en Afrique, où le potentiel de croissance est immense.

**M<sup>me</sup> Uy** (Banque mondiale) dit qu'on ne saurait sous-estimer l'importance pour un grand nombre de pays, notamment de pays africains, des revenus tirés de l'exploitation des ressources naturelles. Une utilisation plus judicieuse de ces revenus serait susceptible de stimuler considérablement le développement. Dans cette optique, certains pays ont sollicité auprès du FMI et d'autres institutions multilatérales une assistance technique dans les domaines de la macrogestion des ressources naturelles, de la gestion fiscale et du renforcement des capacités de négociation. L'APD, qui constitue avec les fonds envoyés

par les émigrés à leur famille, la plus grande part des flux de capitaux vers les États fragiles, a diminué en 2012, pour la première fois depuis douze ans. Ces pays sont généralement très vulnérables aux variations des flux de l'APD. Un certain nombre de pays bénéficient de financements accordés à des conditions avantageuses par de nouveaux partenaires de développement, notamment les pays du BRICS, qui fournissent non seulement des capitaux, mais aussi d'autres formes d'assistance. Le mécénat privé constitue également une source de financement non négligeable. Au nombre des instruments qui joueront un rôle important à l'avenir figurent les partenariats public-privé. Ceux-ci constituent un bon moyen de tirer parti de l'épargne privée mondiale et de mobiliser des financements à long terme importants en vue de répondre aux besoins en infrastructures et, partant, de favoriser le développement. Les bailleurs de fonds institutionnels et les banques de développement multilatérales peuvent jouer un rôle important en la matière en apportant des garanties et en atténuant certains risques inacceptables pour des acteurs du secteur privé. Ces partenariats ne sont cependant pas faciles à concrétiser, nombre de projets n'aboutissant pas pour des raisons liées aux politiques et à la réglementation locales. Il importera, à cet égard, d'encourager les réformes nécessaires. Les partenariats public-privé peuvent prendre plusieurs formes et faire appel à divers mécanismes tels que la syndication, qui offre des possibilités importantes, et le cofinancement. Certains mécanismes innovants de financement commun donnent également de bons résultats, notamment dans le domaine du financement de la lutte contre les changements climatiques. Enfin, les biens publics mondiaux étant au centre du programme de développement pour l'après-2015, il importera de trouver des moyens innovants de mobiliser le secteur privé pour financer l'action menée dans des domaines tels que le renforcement de l'architecture financière mondiale afin d'en assurer la stabilité, la paix et la sécurité, la lutte contre les maladies transmissibles, le partage des connaissances et la lutte contre les changements climatiques. Le renforcement et le renouvellement des infrastructures des pays vulnérables aux changements climatiques, en particulier, nécessiteront des investissements importants.

**M. Montes** (Centre du Sud) dit que le développement durable ne saurait être atteint sans un accès stable et prévisible à des sources de financement appropriées. Le Centre du Sud recense plusieurs composantes clefs d'un environnement mondial favorable au développement durable. Les politiques d'austérité nationales ne doivent pas être le moyen principal d'accéder aux marchés et au financement internationaux, et la réglementation du compte de capital doit constituer non pas une politique de dernier recours mais la norme dans les pays en développement. Le rétablissement de la marge de décision des pays en développement quant à leur compte de capital doit figurer en bonne place dans la réforme systémique mondiale. Les disciplines internationales doivent être rétablies à l'égard des pays émetteurs de monnaie de réserve. Enfin, un mécanisme impartial, global, prévisible, équitable et complet pour la renégociation de la dette souveraine doit être en place. M. Montes fait observer que le développement durable ne se limite pas à l'élimination de l'extrême pauvreté. Un programme de développement durable effectif et mondial doit s'attacher aux moyens tout autant qu'aux fins, et le rétablissement de la capacité de l'économie internationale à investir dans l'amélioration de l'accès aux sources d'énergie propres, à des équipements et des infrastructures plus efficaces et à des modes de vie moins portés au gaspillage est le garant du développement durable.

Un échange de vues s'ensuit, au cours duquel **M. Jonas** (Bénin), **M. Nasr** (Égypte), **M. Ismail** (Soudan) et **M<sup>me</sup> Bibalou** (Gabon) soulèvent des questions ayant trait à la situation des pays les moins avancés, qui pâtissent des réticences du secteur privé à prendre le risque d'investir dans ce groupe de pays; à la difficulté d'intégrer le financement du climat dans le processus du développement durable; à la création d'une taxe mondiale pour compléter les ressources nationales consacrées aux objectifs du développement durable; à l'autonomie politique des pays pour se doter de systèmes d'imposition efficaces ancrés dans leurs propres convictions et dans leur culture; aux compétences nationales

indispensables pour compléter le financement international; ou encore au soutien que les pays à revenu intermédiaire peuvent attendre de la communauté internationale en sus des financements innovants.

Dans leurs réponses, **M. Bertuch-Samuels** (FMI), **M<sup>me</sup> Uy** (Banque mondiale), **M. Montes** (Centre du Sud), **M. Draganov** (CNUCED) et **M. Scheper** (BERD) soulignent que, dans le financement du développement, il s'agit non seulement de réunir des fonds mais aussi de disposer dans le pays des compétences voulues en matière notamment de financement des projets, d'opérations de trésorerie et d'atténuation des risques. Les intervenants évoquent également les retombées possibles de la création d'une banque du BRICS qui améliorerait les conditions de prêt offertes par les institutions internationales; disent la nécessité de renforcer la coopération internationale pour lutter contre la corruption, et celle d'explorer le potentiel des envois de fonds, dont le montant dépasse en réalité l'aide publique au développement.

*La séance est levée à 17 h 40.*